

Trois-Rivières, le 30 novembre 2016

M^e Jean Denis, président

Les avocats et notaires de l'État québécois
2750, chemin Ste-Foy, bureau 244
Québec (Québec) G1V 1V6

Objet : Demande d'appui

Cher collègue,

Suite à la demande de Me Marc Migneault datée du 11 novembre dernier, le Barreau de la Mauricie ne peut s'immiscer dans le conflit de travail qui oppose l'Association des avocats et notaires de l'État à son employeur au sujet de vos conditions de travail ou de la légitimité ou non du conflit.

Cependant, comme notre mission première est de protéger le public, nous ne pouvons que souhaiter que le conflit se règle dans les meilleurs délais.

Dans une période où l'on privilégie la justice participative et les modes alternatifs de règlement, le Barreau de la Mauricie ne peut que supporter votre intention d'établir un mode de résolution des différends qui déterminerait vos conditions de travail et éviterait dans l'avenir des conflits longs et coûteux.

De plus, il en va de l'intérêt public, selon nous, que vous et vos membres puissiez exercer vos fonctions en respectant vos obligations déontologiques.

Recevez, cher collègue, l'expression de mes salutations distinguées.



Simon Ricard, Bâtonnier de la Mauricie

1243, rue Hart
Trois-Rivières (Québec) G9A 4S4
simon.ricard@cgocable.ca